

Commune de SILLY SUR NIED

8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED

ARRETE MUNICIPAL N°2015-17

18 novembre 2015

République française

ARRETE PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT PLACE DES CHENEVIERES

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de la commune de Silly sur Nied

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Vu la déclaration d'intention de commencement de travaux n° 2015111302861D émise par la société **Gestionnaire de Réseaux de Distribution d'électricité URM** en date du 13 novembre 2015 concernant la réalisation de 3 branchements électriques 2 place des Chenevières,
- Vu la demande d'arrêt de police de la circulation émise par l'URM en date du 13 novembre, demandant de réglementer la circulation pendant toute la durée des travaux,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour assurer la sécurité de ces travaux,
- Vu l'intérêt général,

ARRETONS

Article 1 :

Le stationnement sera interdit devant les bâtiments rue Principale et place des Chenevières aux emplacements délimités en rouge sur le plan ci-joint à compter du **27 novembre 2015** et pour une durée de 15 jours calendaires, soit jusqu'au **11 décembre 2015** inclus.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de Courcelles-Chaussy
- M. le Sous-préfet de Metz Campagne

Fait à Silly sur Nied, le 18 novembre 2015



Signature et cachet

Commune de SILLY SUR NIED

8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED

ARRETE MUNICIPAL N°2015-17

18 novembre 2015

République française

